

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 JUIN 2014**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, pour solliciter de votre part le renouvellement de diverses autorisations et délégations de compétence en matière de réduction de capital social.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 a précédemment accordé au Conseil d'administration ces autorisations et délégations de pouvoir.

Le Conseil d'administration n'ayant pas mis en œuvre cette autorisation, laquelle vient à expiration, il vous est proposé de la renouveler pour une même durée de dix-huit (18) mois, s'agissant de l'autorisation d'annulations d'actions propres.

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat, dans la limite de 10% par période de 24 mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de :

- Procéder à l'annulation des actions et à la, ou aux, réduction(s) de capital en résultant ;
- En arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- Imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes ; et
- Procéder à la modification corrélatrice des Statuts et généralement faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Nous vous demandons de donner cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de l'Assemblée Générale.

Nous espérons que cette proposition formulée par le Conseil emportera votre approbation.

Le Président du Conseil

